

SÉNAT

Session ordinaire de 1915.

COMPTE RENDU IN EXTENSO. — 2^e SÉANCE

Séance du jeudi 14 janvier.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Allocution de M. Antonin Dubost, président du Sénat.
3. — Communication d'une lettre de M. le président de la Chambre des députés faisant connaître au Sénat la composition définitive du bureau de la Chambre des députés pour l'année 1915.
4. — Dépôt par M. Paul Doumer d'un rapport, au nom de la commission de l'armée, sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant ratification de décrets réglant diverses mesures d'organisation militaire.
5. — Règlement de l'ordre du jour.
Fixation de la prochaine séance au jeudi 21 janvier.

PRÉSIDENTICE DE M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à trois heures.

1. — PROCÈS-VERBAL

M. Guillaume Chastenot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance du mardi 12 janvier.
Le procès-verbal est adopté.

2. — ALLOCUTION DE M. ANTONIN DUBOST
PRÉSIDENT DU SÉNAT

M. le président. Mes chers collègues, vous connaissez les sentiments sincères de dévouement et de gratitude que provoquent en moi les manifestations de votre bienveillance. Je vous en renouvelle l'expression d'autant plus émue que je sens combien notre union et notre confiance mutuelle sont plus que jamais nécessaires. (Très bien!)

Une profonde émotion nous étreint en franchissant le seuil de cette nouvelle année qui sera décisive pour notre pays et pour le monde, et qui restera, dans la mémoire des générations futures, parmi les grandes dates qui jalonnent l'histoire et résument les principales étapes de l'humanité!

Cent vingt ans après la Révolution, la France doit armer son peuple et exalter toutes ses énergies pour recommencer un nouveau, mais plus formidable combat de la liberté contre la tyrannie. (Applaudissements.) Ce n'est plus Brunswick et son armée d'ancien régime qui ont rompu la frontière et foulé notre sol, c'est l'invasion de toute une race qu'une politique imprévoyante a laissée s'agglomérer, qui s'est fortifiée de la défaite de la France, et qui, depuis ce fatal moment, dans la lourde ivresse de son triomphe et d'une science ténébreuse, s'est grisée du rêve impérial le plus menaçant que le monde ait jamais connu. (Nouvelle approbation.)

C'est en proie à cette ivresse qu'elle se rue aux carnages et aux incendies, faible désastre encore à côté des richesses morales lentement acquises par la civilisation et qui périraient par son triomphe.

Tout ce que les hommes ont fait de beau et de grand depuis cent ans, cette race brutale le veut ruiner ou pervertir. (Très bien! très bien!)

Nous avons cultivé la science pour embellir et enrichir la vie, et elle l'a organisée

pour la mort et la destruction (Très bien! et applaudissements); nous avons encouragé l'éveil des nationalités, et elle n'a grandi que de leur oppression (Très bien); enfin, nous bâtissons un temple à la paix, et elle n'y entrait avec nous, elle ne signait les pactes internationaux que pour mieux préparer son agression! (Vifs applaudissements.)

C'est entre ces deux conceptions : le développement harmonique de l'humanité dans la riche variété de toutes ses races, et la domination universelle de l'une d'entre elles, élue par le plus cruel et le plus sanguinaire des dieux, que la lutte est maintenant engagée. Elle est donc la plus grave de l'histoire, et il faut qu'elle se termine par l'anéantissement, sans merci et sans réveil possible, de ces despotismes anciens, monstrueusement ressuscités. (Applaudissements prolongés.)

Ce triomphe viendra, messieurs, car, tandis que les hommes de la Révolution étaient les seuls à proclamer, dans leurs constitutions, le respect des nationalités étrangères et tandis que la tragique protestation de 1871 n'était que le cri désespéré du vaincu, voici que, maintenant, sur toute la surface de la terre, c'est la moitié de l'Europe, c'est l'Afrique et l'Asie qui luttent avec nous pour les droits des hommes et des nations! (Sensation.)

Magnifique propagation des forces morales! Admirable contagion de la liberté! (Très bien!)

Messieurs, puisque ma pensée se reporte au passé, pardonnez-moi si, au nom des survivants de la dernière guerre — bien peu nombreux aujourd'hui, hélas! dans cette Assemblée — je sens l'irrésistible besoin d'associer, dans la même piété de notre cœur, les armées malheureuses qui luttèrent il y a quarante-quatre ans, et les armées vengeresses de la France nouvelle. (Applaudissements.) En évoquant ces aînés, laissez-moi saluer le plus grand de tous : Gambetta! (Nouveaux applaudissements.)

Gambetta ne fut pas seulement le héros d'une sublime résistance — dont le souvenir reste encore personnifié parmi nous, puisque nous pouvons saluer à son banc son principal collaborateur, notre cher et illustre de Freycinet (Bravos et applaudissements vifs et prolongés. — Un grand nombre de sénateurs se lèvent pour saluer leur collègue) — il voulut et commença deux grandes choses dont la force réalisée nous porte aujourd'hui vers un meilleur destin.

Il voulut que, d'une pensée constante, la République refit l'armée qu'il fallait à un peuple visé à mort et qui ne veut pas mourir. Cette armée, nous l'avons faite, nous n'avons jamais eu de discussion que pour mieux la faire (Applaudissements) et déjà elle a retrouvé le secret de la victoire. (Très bien!)

Il voulut, en second lieu, replacer la France sous la protection de ces puissances morales qu'il proclamait immanentes, et qu'il annonçait un jour supérieures à la Force! Et ce sont elles aujourd'hui qui, d'une extrémité de la terre à l'autre, ont assemblé tant d'armées pour donner, enfin, une sanction à la justice des peuples. (Vive approbation.)

C'est à cette justice que Gambetta en avait appelé! Messieurs, l'heure de sa sentence approche : attendons-la avec patience, avec confiance et dignité! (Applaudissements répétés.)

Je remercie, en votre nom, le bureau d'âge du concours qu'il a bien voulu nous prêter, et j'adresse à son président, et aussi à notre doyen, M. Hugué, le témoignage de l'estime et du respect dont ils sont unanimement entourés parmi nous. (Applaudissements.)

3. — COMMUNICATION D'UNE LETTRE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. le président. J'ai reçu de M. le président de la Chambre des députés la communication suivante :

« Paris, le 13 janvier 1915.

« Monsieur le président,

« La Chambre des députés a procédé, dans sa séance du 12 janvier 1915, à l'élection de son bureau définitif qui se trouve composé de la manière suivante :

« M. Paul Deschanel, président.

« MM. Monestier, Clémentel, Justin Godart, Viollette, vice-présidents.

« MM. Girod, Le Cherpy, Victor Peytral, Marcel Rauline, Amédée Peyroux, Chevillon, Henry Paté, Paul Ribeyre, secrétaires.

« MM. Marc Mathis, Jean Durand, Saumande, questeurs.

« En conséquence, la Chambre des députés est définitivement constituée; j'ai l'honneur de vous en informer conformément à l'article 11 du règlement.

« Agrérez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Le président de la Chambre des députés,

« PAUL DESCHANEL. »

Acte est donné de cette communication qui sera insérée au procès-verbal de la séance de ce jour et déposée aux archives.

4. — DÉPÔT DE RAPPORT

M. le président. La parole est à M. Paul Doumer.

M. Paul Doumer. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ratification de décrets réglant diverses mesures d'organisation militaire.

M. le président. Le rapport, qui a déjà été imprimé, se trouve dès maintenant à la disposition de MM. les sénateurs.

5. — RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Quel jour le Sénat entend-il tenir sa prochaine séance publique?

Voix diverses. Mardi! — Jeudi!

M. le président. J'entends proposer deux dates. Je mets aux voix la date la plus éloignée, selon l'usage.

(Après une épreuve déclarée douteuse, le Sénat décide, par assis et levé, que sa prochaine séance publique aura lieu jeudi.)

M. le président. Voici, messieurs, quel pourrait être l'ordre du jour de notre prochaine séance :

A trois heures, réunion dans les bureaux :
Organisation des bureaux;
Nomination des commissions mensuelles;
savoir :

Commission des congés (9 membres);
Commission des pétitions (9 membres);
Commission d'intérêt local (9 membres);
Commission d'initiative parlementaire (18 membres);

Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Henry Chéron relative à l'insaisissabilité du mobilier des familles nombreuses;

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les associations ouvrières de production et sur le crédit au travail.

En séance publique, à trois heures et demie :

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ratification de décrets réglant diverses mesures d'organisation militaire.

Le Sénat entend-il reprendre ensuite la discussion de projets dont les rapports ont été distribués, et qui ont été précédemment inscrits à notre ordre du jour?

Voix nombreuses. Certainement !

M. le président. Dans ces conditions, je vais soumettre à l'Assemblée la liste des projets qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de nos prochaines séances :

2^e délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, tendant à modifier les articles 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080 et 1097 du code civil concernant les partages faits par les ascendants.

Il n'y a pas d'opposition à l'inscription à l'ordre du jour?...

Il en est ainsi décidé.

1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'expropriation pour cause d'insalubrité publique;

Il n'y a pas d'opposition à l'inscription?...

Il en est ainsi décidé.

1^{re} délibération sur la proposition de loi concernant les petites exploitations rurales.

M. Paul Strauss, rapporteur. Au nom de la commission, je demande que l'inscription à l'ordre du jour de cette proposition de loi soit ajournée.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

1^{re} délibération sur la proposition de loi de M. Maxime Lecomte et plusieurs de ses collègues tendant à l'abrogation de la loi du 12 juillet 1875 sur l'enseignement supérieur.

M. Dominique Delahaye. Je demande l'ajournement de cette proposition et même l'ajournement de toute espèce de discussion. (*Mouvements divers.*)

Je m'élève contre toute espèce de discussion, car la parole est au canon seul. (*Interruptions à gauche.*)

M. Jénouvrier. Nous avons pourtant à remplir un devoir ici.

M. Peytral, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. le président de la commission des finances. Je ne crois pas que le Sénat doive prononcer l'ajournement général de toute discussion sur les projets qui étaient inscrits à l'ordre du jour de nos séances au mois de juillet. Une sélection s'impose, je la crois même indispensable.

Mais, aller au delà, me paraîtrait inutile, contraire même à la dignité du Sénat. (*Approbatif à gauche.*)

M. Dominique Delahaye. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Delahaye.

M. Dominique Delahaye. Messieurs, à l'heure où nous sommes, nous ne devons nous occuper que de l'armée et de l'ennemi

qui a envahi la France. Le pays n'est pas avec nous... (*Vives protestations sur un grand nombre de bancs.*)

...Non, non, silence au Parlement et en avant l'armée !

Je m'oppose à toute discussion qui n'aurait pas trait à la guerre et à l'armée.

M. le président. Je vais consulter le Sénat sur la demande d'ajournement présentée par notre collègue M. Delahaye.

M. Henry Bérenger. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. René Viviani, président du conseil. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Messieurs, le Gouvernement se range à l'avis si nettement et si énergiquement exprimé tout à l'heure par l'honorable M. Peytral.

L'honorable président de la commission des finances a demandé qu'il fût procédé à une sélection en ce qui concerne les projets de loi déposés sur le bureau du Sénat et qu'il y aurait lieu d'examiner.

Il ne saurait donc y avoir aucun doute sur l'intime union qui existe sur cette question de procédure — car ce n'est qu'une question de procédure — entre la commission des finances et le Gouvernement. (*Très bien! très bien!*)

J'en ai assez dit pour montrer que, du moment que le Gouvernement accepte que cette sélection soit faite, c'est qu'il accepte — ce qui, d'ailleurs, n'est pour lui qu'un devoir élémentaire — le contrôle de cette Assemblée. J'en ai dit assez pour montrer qu'au cours de ses sessions le Parlement a toujours le droit d'exercer son contrôle sur les affaires publiques et sur les actes du Gouvernement.

Le Gouvernement est ici pour rendre des comptes, pour répondre aux questions que peuvent susciter les projets qui sont soumis à la haute Assemblée.

Je regrette que l'honorable sénateur se soit permis de dire le contraire et qu'il se soit produit un incident de cette nature, dont l'effet serait de rompre cette union qui peut parfaitement coexister avec le contrôle parlementaire. (*Très bien! très bien!*)

M. Dominique Delahaye. Pourquoi M. le président du conseil se permet-il... (*Vives protestations sur un grand nombre de bancs.*)

M. Chapuis. Je proteste contre votre attitude.

M. Dominique Delahaye. Ne vous gênez pas. (*Bruit.*) Vous prétendez que je porte atteinte à l'union sacrée.

Il ne s'agit pas d'union sacrée; il s'agit de savoir si par glissement vous n'allez pas en arriver au bavardage parlementaire, quand la France a autre chose à faire.

M. le président. Monsieur Delahaye, parlez pour vous, mais pas pour les autres. (*Applaudissements et rires.*)

M. Dominique Delahaye. Il ne m'est jamais entré dans l'esprit de parler pour vous, monsieur le président, ni de parler de Gambetta, comme vous l'avez fait tout à l'heure. (*Bruit.*)

Vous voulez des discussions hors de

propos et vous n'avez pas d'autre but en employant ces mots « le contrôle parlementaire », que je lis dans les journaux, que j'entends répéter dans les couloirs et à la tribune même.

A qui donc allez-vous faire croire que le Parlement ait jamais contrôlé quelque chose? J'en ai fait, à cette tribune, la preuve cent fois.

Messieurs, vous n'avez rien prévu, ni rien contrôlé.

Laissez donc l'armée défendre la patrie et n'entravez pas son œuvre.

Plusieurs sénateurs à droite. Très bien ! (*Vives protestations au centre et à gauche.*)

M. Hervey. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Hervey.

M. Hervey. Messieurs, je ne m'oppose nullement au contrôle du Gouvernement par le Parlement, mais je voudrais signaler simplement que la situation de ceux d'entre nous qui ont repris du service dans l'armée serait très difficile si les séances étaient nombreuses.

Quant à moi, je compte envoyer au président du Sénat une demande de congé renouvelable pendant la durée des hostilités.

M. le président. Je consulte le Sénat sur la proposition de M. Delahaye.

(Cette proposition n'est pas adoptée.)

M. le président. En conséquence, la proposition de loi sur la réforme de l'enseignement supérieur est inscrite à l'ordre du jour.

Viendrait ensuite à l'ordre du jour :

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant modification des titres III et V du livre 1^{er} du code du travail et de la prévoyance sociale (salaire des ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement) (*Assentiment*);

1^{re} délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de compléter la loi du 8 août 1913, relative au warrant hôtelier (*Assentiment*);

1^{re} délibération sur la proposition de loi de M. Cordelet, ayant pour objet de modifier et compléter la loi du 17 mars 1909 relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce (*Assentiment*);

1^{re} délibération sur la proposition de loi de M. Astier et d'un grand nombre de ses collègues relative à l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial (*Assentiment*);

1^{re} délibération sur la proposition de loi de M. Jean Codet relative à l'application du crédit mutuel aux ouvriers, fabricants et commerçants ainsi qu'aux sociétés coopératives (*Assentiment*).

Donc, messieurs, jeudi prochain, 21 janvier, à trois heures, réunion dans les bureaux et, à trois heures et demie, séance publique, avec l'ordre du jour que le Sénat vient de fixer.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

La séance est levée à quatre heures moins vingt minutes.

Le Chef par intérim du service de la sténographie du Sénat,

ARMAND FOIREL.